



Sécurité et responsabilité

L'établissement a contracté une assurance responsabilité civile et dommages des biens. Lors des interventions du personnel de l'établissement dans le cadre de leurs missions au domicile des résidents, les dommages qu'ils pourraient occasionner sont donc assurés.

Démarche qualité

Le Conseil Départemental met à disposition des résidents ou leurs familles une liste des personnes qualifiées (disponible au CCAS ou à la résidence Héloïse) pour toutes questions relatives au fonctionnement de la résidence.

La résidence Héloïse a passé avec le Conseil Départemental un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, ce contrat s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance du 1er décembre 2005 qui complète l'article L.313-11 du Code de l'Action Sociale des Familles. Ce dispositif législatif de droit commun contractualise entre les représentants de l'état et les établissements médico-sociaux les objectifs de prise en charge des résidents et la tarification du prix de journée.

Ce contrat est réactualisé annuellement, en amont l'établissement fourni au Conseil Départemental un bilan de ses activités.

Participation des résidents au fonctionnement de l'établissement

La résidence Héloïse est un établissement médico-social qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, N° 2002-2, rénovant l'Action Sociale et médico-sociale.

À ce titre, l'article 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles - décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, il existe à la résidence Héloïse un Conseil de Vie Sociale, constitué de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire.

Cette instance consultative donne son avis sur le fonctionnement de la résidence et sur l'organisation de la vie sociale des résidents.

Infos Pratiques

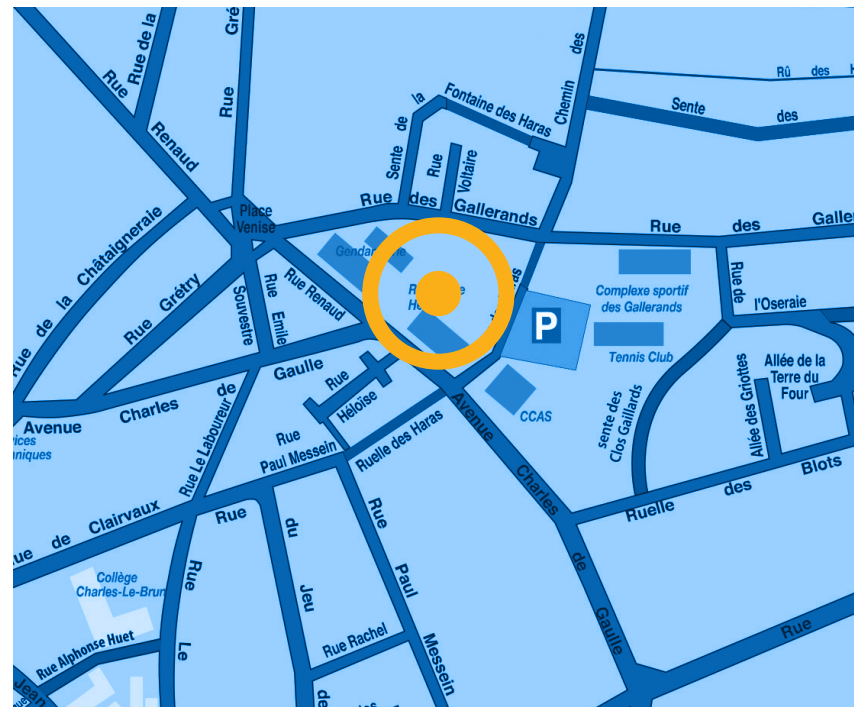
Résidence Héloïse : 11, Avenue Charles de Gaulle • 95160 Montmorency
01 39 64 98 00 / rpa@ville-montmorency.fr

Horaires d'ouverture :

- ▶ Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h15
- ▶ Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

PLAN D'ACCÈS

Proximité du centre ville (environ 10 minutes à pied).



- ▶ **En voiture** : autoroute A15 direction Cergy-Pontoise (sortie Montmorency), puis prendre la N311.
- ▶ **Par le train** : de Paris, gare du Nord direction Pontoise. Arrêt *Enghien-les-Bains*. Puis, bus ligne 13 ou ligne 15, direction *La Chênée*. Arrêt *Gymnase des Gallerands*.

Pompiers : 18 Police Secours : 17 Samu : 15
Numéro d'Appel Maltraitance : 3977

Références :

- loi N°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- Article L 311-5 du CASF pour recours à la personne de confiance

Livret d'accueil



Résidence Autonomie Héloïse

11, avenue Charles de Gaulle • 95160 Montmorency
01 39 64 98 00





Maxime Thory,
Maire de Montmorency

La Résidence Autonomie Héloïse est un lieu de vie dédié aux seniors autonomes, qu'ils soient originaires de la commune ou désireux de s'installer dans notre ville pour profiter de son cadre de vie ou se rapprocher de leurs proches. Cette résidence permet de bien vivre son âge, dans un environ adapté et ouvert sur la vie en collectivité pour ceux qui le désirent.

La Ville de Montmorency, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale, accompagne les seniors pour favoriser le maintien à domicile, avec son service d'aide à domicile ou encore sa résidence autonomie.

Avec la municipalité, nous déployons une politique forte pour lutter contre l'isolement et accompagner le maintien à domicile, gage d'enthousiasme, de liberté et de continuité pour nos aînés. La résidence autonomie est l'un de ces moyens, précieux pour prolonger cette indépendance dans un cadre rassurant pour les résidents et leurs familles.

La résidence a un programme d'animations varié tout au long de l'année : elle est animée, vivante et conviviale. La Ville de Montmorency met en œuvre chaque année une riche programmation annuelle à destination des seniors, complétée par une offre importante d'activités de la part des associations spécialisées de la commune.

Une équipe dédiée est présente au sein de la résidence chaque jour, pour faire vivre l'établissement et vous accompagner au quotidien.

Nos agents sont là pour vous accompagner dans la préservation de votre cadre de vie (portage de repas, aide aux démarches administratives, téléalarme, etc.) avec toujours l'objectif de faciliter votre quotidien avec des solutions concrètes et adaptées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

- Président : **Maxime Thory**, Maire de Montmorency.
- Vice-Présidente : **Michèle Noachovitch**, adjointe au maire, déléguée aux Séniors et à l'Intergénérationnel.
- Ainsi que 15 autres membres élus ou nommés par le Maire.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE HÉLOÏSE

Placée sous l'autorité de la directrice du CCAS, **Véronique LORQUIN**. L'équipe se compose d'une responsable de site **Émilie PLESSIS**, de 2 agents administratifs, de 3 agents de restauration, buanderie et entretien ainsi que d'une gardienne.



Prestations proposées

-  **STUDIO** 79 studios F1 bis de 33 m² avec ou sans balcon
-  **REPAS** Restauration en salle climatisée le midi du lundi au vendredi et/ou en portage à domicile du lundi au samedi
-  **BUANDERIE** Service de nettoyage de votre linge
-  **ANIMATIONS** Activités et animations gratuites proposées tout au long de la semaine : chorale, yoga, relaxation, jeux de société, gymnastique, informatique, jardinage ...
-  **SÉCURITÉ** Résidence sécurisée 24h / 7j par téléalarme, digicode, gardien
-  **COURRIER** Boîte aux lettres individuelle
-  **LIVRES** Bibliothèque accessible à tous les résidents (cf règlement intérieur)
-  **ANIMAUX** Les animaux de compagnie sont les bienvenus
-  **Accès PMR** La résidence est accessible aux personnes à mobilité réduite
-  **AIDE** Établissement conventionné APL et aide sociale

Modalités d'admission / formalités administratives



Pour qui ?

Les personnes autonomes, seules ou en couple, âgées de + de 60 ans.



Dossier d'admission disponible en contactant la résidence

- ▶ Certificat médical + grille AGGIR complétés par le médecin traitant
- ▶ Pièce d'identité
- ▶ Livret de famille
- ▶ Attestation de droits à l'assurance maladie
- ▶ Dernier avis d'imposition
- ▶ Notifications de retraites ou bulletins de paie ou relevés bancaires des 3 derniers mois
- ▶ 3 dernières quittances de loyer et attestation du bailleur notifiant d'être à jour des loyers ou attestation d'hébergement + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant ou taxe foncière

